

N°22/DEC/248

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR L'ASSOCIATION WIM PERCUSSION, D'UN CONCERT DE LA FANFARE ANTILLAISE, LE 18 DÉCEMBRE 2022 DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL, PLACE SALVADOR ALLENDE

Le Maire de BONNEUIL SUR MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec l'ASSOCIATION WIM PERCUSSION – 14 allée des Roses 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « FANFARE ANTILLAISE », le dimanche 18 décembre 2022 à 10 heures 30, place Salvador Allende dans le cadre du marché de Noël.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'ASSOCIATION WIM PERCUSSION, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 2.434,94 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 9 décembre 2022.

Le Maire,


Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 14 DEC. 2022
Et de sa publication le 14 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS